



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2849

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Pôle de développement local - Participation aux actions internationales - Attribution de subventions à l'association Institut Bioforce

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Frier

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 25 juin 2018****Délibération n° 2018-2849**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Pôle de développement local - Participation aux actions internationales - Attribution de subventions à l'association Institut Bioforce**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Le pôle de développement local sur les quartiers en politique de la ville**

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, la Métropole de Lyon souhaite soutenir le développement des activités d'opérateurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des objectifs du contrat de ville. Une des priorités affirmées est l'intervention en direction de la jeunesse et de l'engagement citoyen.

Cette action de l'association Institut Bioforce se met en œuvre par la mobilisation de près de 150 élèves qui, en appui aux acteurs de terrain, doivent mettre en place durant leur formation des projets concrets sur le territoire métropolitain.

Le pôle de développement local de l'association Institut Bioforce se développe autour des 2 axes suivants :

- renforcer les capacités des structures locales et des habitants,
- promouvoir les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de vivre ensemble notamment auprès des jeunes.

En 2017, 149 stagiaires se sont impliqués auprès de 43 partenaires au sein de 8 Communes dans la mise en œuvre de 46 projets dans différentes thématiques (accès au droit, lutte contre les discriminations, réussite éducative, citoyenneté, etc.).

Pour 2018, les 140 élèves de l'Institut Bioforce sont mobilisés sur plus d'une quarantaine de projets d'appui auprès d'une quarantaine de partenaires différents, et sur 8 Communes de la Métropole (Lyon, Saint Fons, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Rillieux la Pape, Pierre Bénite, Feyzin) avec l'objectif de toucher plus de 6 000 personnes, dont 75 % de publics politique de la ville. 40 % des projets sont des projets à destination des jeunes.

La proposition de participation de la Métropole à l'action "pôle de développement local" portée par l'Institut Bioforce pour 2018 est de 60 000 €, identique à 2017.

Le budget total prévisionnel 2018 de l'action pôle de développement local de l'Institut Bioforce serait de 115 460 €, répartis comme suit :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
achat et services extérieurs	8 172	recettes formation	12 000
charges de personnel	107 288	Métropole de Lyon	60 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000
		Communes	15 000
		contribution Institut Bioforce	18 460
<b>Total</b>	<b>115 460</b>	<b>Total</b>	<b>115 460</b>

## II - Actions internationales

Fort de son ancrage sur Vénissieux et grâce à une stratégie permanente d'adaptation et d'innovation, l'Institut Bioforce a diversifié ses interventions et ses missions pour répondre aux besoins du secteur professionnel de la solidarité internationale et de l'humanitaire qui connaît lui aussi de profonds changements liés aux questions géopolitique et de sécurité, au changement climatique et à la croissance démographique.

Face aux crises récurrentes et à la multiplication de contextes sécuritaires de plus en plus complexes en Afrique de l'Ouest et Centrale, les professionnels de l'humanitaire et de la solidarité internationale doivent faire face aux nouveaux enjeux de l'aide pour les populations les plus vulnérables. La professionnalisation et le renforcement des compétences locales individuelles et organisationnelles sont les conditions indispensables à l'amélioration de l'impact, de la qualité et de la pérennité des programmes d'aide au bénéfice des populations locales dont les conditions de vie sont très fortement dégradées par ces différentes crises. Ces organisations humanitaires et de solidarité internationale ont également besoin d'avoir accès à un dispositif de formation continue facilement accessible dans la région pour leurs équipes.

Deux des engagements fondamentaux pris lors du sommet humanitaire mondial de mai 2016 consistent à "travailler différemment pour mettre fin au dénuement" et "investir dans l'humain". Ces engagements doivent se traduire en actions concrètes, telles que : "investir dans les capacités locales", "renforcer, sans les remplacer, les systèmes locaux et nationaux", "assurer des réalisations collectives : dépasser le clivage action humanitaire/développement".

L'accord sur la "grande négociation" lancé lors du sommet humanitaire mondial, prévoit de consacrer 25 % du financement humanitaire global directement aux organisations locales et nationales d'ici 2020. Présent depuis 2007 de manière permanente en Afrique, l'Institut Bioforce a souhaité installer son centre Afrique à Dakar, pour une meilleure accessibilité des formations dans le domaine de l'aide humanitaire pour les professionnels francophones en Afrique.

Opérationnel depuis le mois d'avril 2017, l'Institut Bioforce Afrique à Dakar (Sénégal) répond aux 2 enjeux majeurs de l'écosystème humanitaire :

- créer un vivier de professionnels humanitaires locaux, originaires d'Afrique de l'Ouest et Centrale qualifiés et opérationnels qui vont être recrutés par les acteurs locaux et par les organisations internationales et nationales grâce à l'accès à des formations certifiées de référence dans le secteur : coordination de projet, responsable logistique, responsable ressources humaines et finances, responsable de projet eau, hygiène et assainissement, responsable de projets nutrition, responsable de projets protection de l'enfance en situation d'urgence,

- contribuer au renforcement accessible et pérenne des compétences pour les professionnels locaux et les organisations internationales et locales engagés dans la réponse aux crises humanitaires par des formations de courte durée sur les thématiques logistique, sécurité, gestion financière, gestion de projet.

Pour l'année 2017, 1<sup>ère</sup> année d'activité, le centre Bioforce Afrique de Dakar a formé 390 étudiants au total : 131 étudiants ont été diplômés à l'issue de leur parcours de formation aux 6 métiers de la solidarité internationale, 259 étudiants ont suivi 18 formations courtes.

Pour l'année 2018, l'objectif est de contribuer à augmenter la visibilité de ce nouvel acteur de formation opérationnel sur le territoire africain et de former plus de 600 professionnels. Le centre Bioforce Afrique de Dakar poursuit également un travail de partenariat avec plus de 50 organisations non gouvernementales (ONG) internationales présentes sur ce territoire et une trentaine d'organisations locales.

Le budget total prévisionnel 2018 aux actions internationales de l'Institut Bioforce est de 1 281 530 €, répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat et services extérieurs	344 495	ventes de marchandises	786 980
autres services extérieurs	494 370	Métropole de Lyon	97 400
charges de personnel	442 665	Région Auvergne-Rhône-Alpes	100 000
		Fonds européens ECHO	100 000
		Développement coopératif international Monaco	110 000
		Aides privées	72 000
		autres produits de gestion courante	15 150
<b>Total</b>	<b>1 281 530</b>	<b>Total</b>	<b>1 281 530</b>

La participation de la Métropole aux actions internationales portées par l'Institut Bioforce pour 2018 est de 97 400 €, identique à 2017.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2018 pour un montant total de 157 400 € au profit de l'Institut Bioforce, répartis comme suit :

- 97 400 € au titre des actions internationales,
- 60 000 € au titre du pôle de développement local dans le cadre de la politique de la ville,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'Institut Bioforce définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 157 400 € au total, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opérations n° OP02O1920 pour un montant de 97 400 € et n° OP17O5473 pour un montant de 60 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.**